

Tableau annuel d'avancement au Grade d'agent social principal 2^{ème} classe

Arrêté n° 2026/37

Le Président de Centre Communal d'Action Sociale d'Ille sur Tet,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu l'arrêté 2021-126 en date du 30 novembre 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

Article 1 :

Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au **grade d'agent social principal 2^{ème} classe** est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Ordre*	Classement /Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon	Promovable à compter du **
1	Madame ALTED Vanessa	Agent social (Échelon 7)	01/01/2026
2	Madame AUSSEIL Florence	Agent social (Échelon 9)	01/01/2026
3	Madame ESCODA Sylvie	Agent social (Échelon 7)	01/01/2026
4	Madame MARTINEZ Marie Carmen	Agent social (Échelon 7)	01/01/2026

Total des agents promouvables : 4 (0 homme et 4 femmes)

Total des agents inscrits sur le tableau : 4 (0 homme et 4 femmes)

Article 2 :

Le Directeur du CCAS d'Ille sur Tet est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à ILLE SUR TET,

Le 10/03/2026

Le Président du CCAS d'Ille sur Tet


W.BURGHOFFER

Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr